

Rapport annuel
Liberté d'expression – Université Laurentienne
Du 1er août 2022 au 31 juillet 2023

Section A : Politique de l'établissement

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2022? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.

La Politique de liberté de parole (liberté d'expression) de l'Université Laurentienne n'a pas été modifiée depuis la soumission du rapport précédent. La Politique figure à <https://laurentienne.ca/nouvelles/declarations/politique-liberte-parole>.

Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

Les questions et plaintes en matière de liberté de parole sont dirigées aux fins d'examen aux membres du Groupe de travail sur la liberté de parole (liberté d'expression), dirigé par Mme Shannon Goffin (sgoffin@laurentienne.ca).

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?

L'université soutient la liberté d'expression (liberté de parole) sur son campus. Le processus de réservation des salles de l'Université vise à déterminer le niveau de sécurité qui peut être nécessaire pour assurer la sécurité de tous les participants et les intervenants. À notre connaissance, aucun événement n'a été annulé pour des raisons de sécurité ou de coûts connexes.

Section B : Plaintes

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Entre le **1^{er} août 2022** et le **31 juillet 2023**, est-ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

Il n'y a eu aucune plainte officielle concernant la liberté d'expression (liberté de parole) à l'Université Laurentienne pendant cette période.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

s.o.

Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

s.o.

Section C : Données sommaires

Veillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.	0
Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.	s.o.
Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.	s.o.
Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.	s.o.
À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'ombudsman de l'Ontario?	s.o.

Veillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'**événements non reliés aux études** qui ont été organisés sur votre campus, en ligne ou en personne, entre le **1^{er} août 2022** et le **31 juillet 2023**. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

976 événements non scolaires ont eu lieu sur notre campus entre le 1er août 2022 et le 31 juillet 2023.

Commentaires de l'établissement (le cas échéant).

--